

AR PREFECTURE

082-200061257-20191209-12201908-DE  
Regu le 10/12/2019

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



**TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE**

Hôtel de Département  
100 Boulevard Hubert Gouze  
82000 MONTAUBAN

## **CONSEIL SYNDICAL**

### **REUNION DU 9 DECEMBRE 2019**

**Date d'envoi de la convocation : 2 décembre 2019**

L'An deux mille dix-neuf et le 9 du mois de décembre (09.12.2019) à 09 heures 30 minutes, le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 2 décembre 2019, s'est assemblé en salle du Conseil Départemental, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

#### **PRESENTS : 10**

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2<sup>ème</sup> Vice-Président), M. MARTY Patrick (3<sup>ème</sup> Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), M. GARRIGUES Francis (Délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. VERIL Claude (Délégué titulaire)

#### **REPRÉSENTÉS : 4**

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)  
M. DELBREIL Thierry (1<sup>er</sup> Vice-Président), a donné pouvoir à Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire)  
Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), a donné pouvoir à M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire)  
M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire)

#### **EXCUSÉS : 6**

M. BAZIN Philippe (Délégué titulaire)  
M. CALAFAT Alexis (Délégué titulaire)  
Mme DEBIAIS Francine (4<sup>ème</sup> Vice-Présidente)  
Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire)  
Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire)  
Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire)

Le Conseil syndical a désigné pour Secrétaire de séance **M. BERTELLI Jean-Claude**

## DELIBERATION n° 12/2019-08

### LANCEMENT DE LA DEMARCHE DE PREVENTION SUR LE THEME DE L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Pour rappel, l'autorité territoriale a comme obligation légale de mettre en œuvre les mesures visant à assurer la sécurité et protéger la sécurité physique et mentale de ses agents.

Ainsi, dans le cadre de ses missions en matière de Santé et Sécurité au Travail, le Centre de Gestion de Tarn-et-Garonne propose un accompagnement technique et méthodologique dans la réalisation de leur Document Unique.

De plus, pour rappel, un arrêté a été signé le 22 mai 2018 portant désignation d'un assistant de prévention en la personne de Julie ELIE, assortie d'une lettre de cadrage, le tout déjà transmis au CDG.

Par conséquent, le Président propose au Conseil Syndical le lancement d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels.

Compte-tenu de ce qui précède, le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le lancement de la démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels, avec l'aide du Centre de Gestion ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents rendus utiles pour la mise en œuvre de cette délibération.

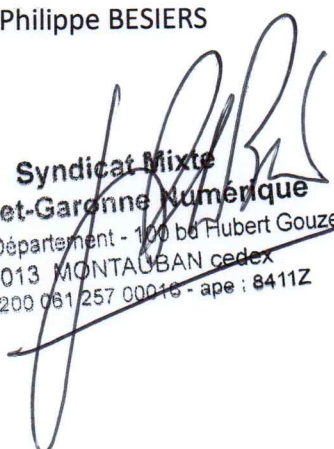
**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés**

Certifié exécutoire par le Président  
compte-tenu de l'envoi en préfecture le  
et de la publication le

Fait à Montauban, le 10 décembre 2019

10 DEC. 2019  
12 DEC. 2019

Le Président,  
Jean-Philippe BESIERS

  
Syndicat Mixte  
Tarn-et-Garonne Numérique  
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze  
82013 MONTAUBAN cedex  
siret : 200 061 257 00016 - ape : 8411Z